



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 62386

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation en France de la maladie d'Alzheimer. En effet, d'après la Ligue européenne contre la maladie d'Alzheimer, cette maladie progresse à une vitesse effrayante. En 2006, la ligue signale qu'il y a eu 165 000 nouveaux cas. D'autre part, durant la campagne présidentielle, le Président de la République a affirmé que 860 000 personnes étaient atteintes de cette maladie. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer le nombre de personnes atteintes de cette maladie en France afin de connaître la véritable évolution de cette pandémie.

Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer est assurément en progression du fait du vieillissement de la population. Elle n'est pas un processus normal du vieillissement, mais l'âge demeure le principal facteur de risque et son incidence croît progressivement avec les années. Si cette maladie peut toucher des personnes plus jeunes, entre 30 et 59 ans, elle survient en général après 65 ans et atteint moins de 2 % de la population entre 65 et 69 ans et plus de 15 % des plus de 80 ans. L'estimation épidémiologique qui a prévalu lors de la préparation du plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » est issue de l'étude PAQUID, étude épidémiologique réalisée entre 1988 et 2003, dont l'objectif général était d'étudier le vieillissement cérébral et fonctionnel après 65 ans, d'en distinguer les modalités normales et pathologiques. Elle donne un chiffre estimé de 800 000 personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les sources de données actuellement les plus objectives relèvent de l'assurance maladie et concernent les patients pris en charge au titre de l'ALD 15 et ceux qui sont soumis à un traitement médicamenteux pour la maladie, d'Alzheimer. En conséquence, une partie de la population qui présente une maladie d'Alzheimer n'est pas comptabilisée. Pour améliorer le recueil épidémiologique et disposer de chiffres fiables sur cette maladie le plan « Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 » prévoit la création d'une base de données nationale (BNA) alimentée par le recueil d'activité au sein des consultations spécialisées. L'objectif pour 2010 est l'informatisation de 100 % des centres qui réalisent ces consultations et d'assurer la remontée des données au niveau national et leur analyse par l'Institut de veille sanitaire (InVS).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62386

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10132

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4800